



finansol

ZOOM

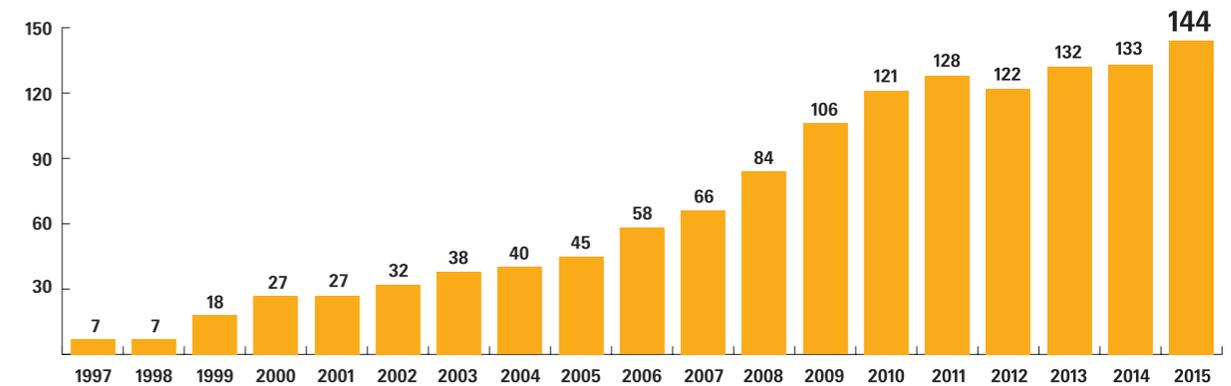
SUR LA FINANCE SOLIDAIRE

2016



LE LABEL FINANSOL

> Le nombre de placements labellisés Finansol (au 31/12)



Depuis 1997, le label Finansol est décerné aux placements solidaires par un comité d'experts indépendants, issus d'horizons très variés (secteur associatif, financiers, journalistes, universitaires, syndicalistes). L'attribution du label est conditionnée au respect de nombreux critères dont les principaux concernent la solidarité et la transparence des produits d'épargne ainsi que la politique d'action commerciale mise en place par les établissements.

Au 31/12/2015, 144 placements solidaires étaient titulaires du label Finansol, soit 11 de plus en un an. En effet, 17 nouveaux placements ont obtenu le label et 6 l'ont perdu, dans le cadre du contrôle annuel.

L'année 2015 a été synonyme de vitalité pour le label, concrétisant le dynamisme des acteurs de la finance solidaire qui ont élaboré de nouveaux produits très variés.

En ce qui concerne les entreprises et financeurs solidaires, certains acteurs emblématiques ont sollicité et obtenu le label en 2015 sur des nouveaux outils de collecte : les actions non cotées de SOLIFAP et Cocagne Investissement, véhicules financiers solidaires de la Fondation Abbé Pierre et du Réseau Cocagne, les parts d'indivision des CIGALES ainsi que l'obligation associative du Mouvement d'Aide au Logement. Le Comité a également labellisé pour la première fois une émission de titres associatifs qui est aussi le premier produit présenté par l'Adie au label (Titre associatif pour l'emploi - Adie).

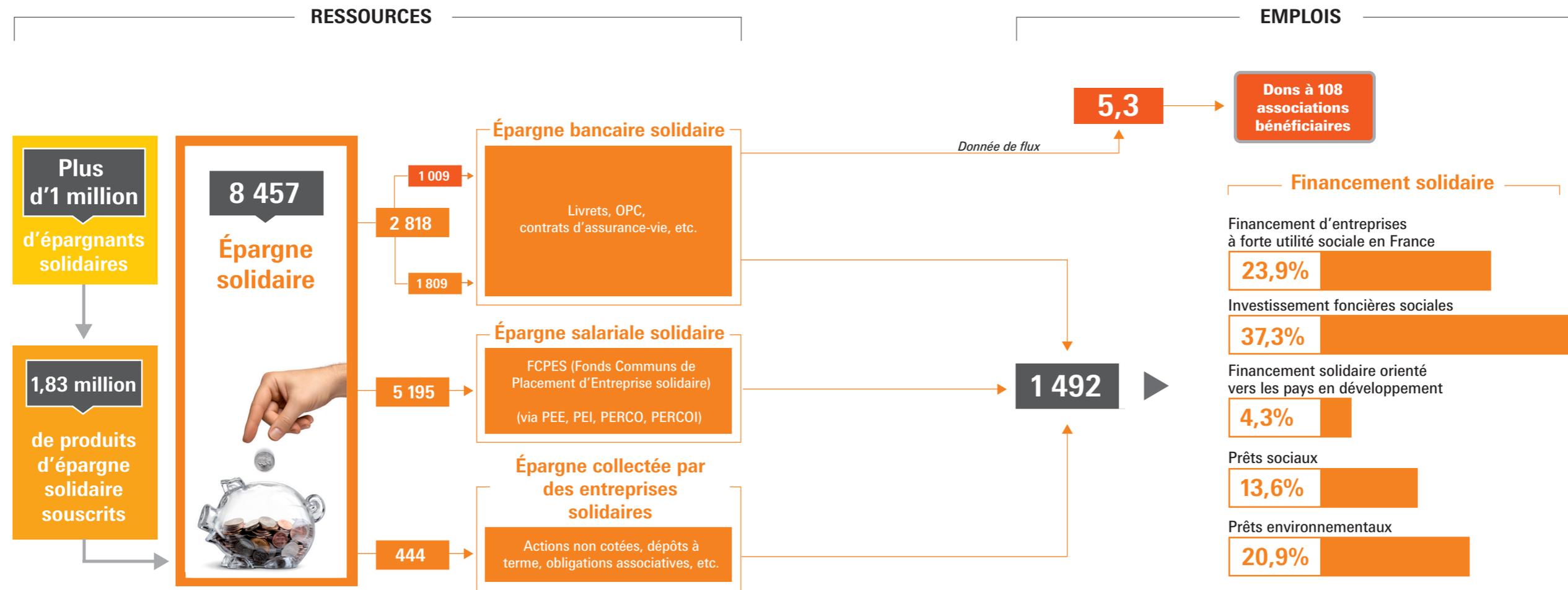
Un nouveau fonds d'épargne salariale solidaire a été labellisé, le FCPE « Renault Mobiliz Solidaire », géré par Ecofi Investissements. Il présente l'originalité d'investir une partie de ses actifs solidaires dans des projets axés sur la mobilité durable. Le FPS « BNP Paribas Social Impact France » a également été labellisé. Ce véhicule d'investissements solidaires permet d'assurer la gestion des actifs solidaires des FCPE solidaires gérés par BNP Paribas IP ainsi que celle du FCP « BNP Paribas Social Business France » (labellisé en 2014).



Comme les années précédentes, le label a été majoritairement attribué à des placements bancaires solidaires, eux aussi innovants, à l'image des livrets « Agir Fondations » (Crédit Coopératif) et « Nef » (la Nef). Succès commercial dès son lancement, le « FIP Solidaire MAIF » a été reconduit pour les exercices 2015 et 2016 avec donc 2 nouveaux FIP labellisés Finansol. Par ailleurs, les 4 parts du FCP « Solidarité » (gérées par Amundi) ont reçu le label. Il s'agit de parts d'OPC combinant investissements solidaires et partage, chacune au profit d'une association distincte. Ces parts sont commercialisées via le contrat d'assurance-vie « Erable Essentiel » de la Société Générale. Enfin, suite à l'extension du périmètre du label en 2015, les options de partage sur livrets de La Banque Postale (Service d'Intérêts Solidaires) et de la Société Générale (Service d'épargne solidaire) ont été labellisées Finansol.

LES RELATIONS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

> (en millions d'euros, au 31/12/2015)



Le schéma des relations de la finance solidaire met en évidence les étapes et les intermédiaires qui permettent de relier les épargnants et les investisseurs aux différents projets soutenus par l'épargne solidaire. La présentation de ce circuit distingue le volet ressources (épargne) des emplois (financement solidaire, dons).

Les **ressources** collectées proviennent des différents placements solidaires. Les épargnants peuvent souscrire ces produits d'épargne soit via leur banque ou mutuelle d'assurance (épargne bancaire solidaire), soit via leur entreprise (épargne salariale solidaire), soit

directement en optant pour l'un des placements proposés par les entreprises et financeurs solidaires (épargne collectée par les entreprises solidaires).

Au 31/12/2015, ce sont plus d'un million d'épargnants qui ont souscrit **1,83 million** de produits d'épargne solidaire, sur lesquels ont été placés **8,46 Mds€**. 61,4% de ces sommes sont issues de l'épargne salariale solidaire, 33,3% de l'épargne bancaire solidaire et 5,3% des placements proposés par les entreprises solidaires.

Les **emplois** sont répartis selon les deux mécanismes de solidarité : **le partage** (versement de tout ou partie de la performance des placements sous forme de dons aux associations partenaires) et le **financement solidaire**.

En 2015, 5,3 M€ de dons ont été versés à 108 associations bénéficiaires par l'intermédiaire des différents mécanismes de partage mis en place.

L'encours de financement solidaire a atteint au 31 décembre 2015

un total de 1,49 Md€ (+29,44%). C'est en volume la plus importante progression du financement solidaire. Il faut remonter à 2011 pour trouver un taux de croissance comparable. Toutes les « catégories » de financement solidaire (cf. graphique) sont en hausse (elles sont détaillées dans la partie consacrée au financement solidaire p.12). L'encours du financement solidaire est ventilé en différentes catégories : financement d'entreprises à forte utilité sociale en France, investissement de foncières sociales, financement solidaire orienté vers les PED, prêts sociaux et prêts environnementaux.

LES SOUSCRIPTIONS DE PLACEMENTS SOLIDAIRES

1,83 million

Nombre de souscriptions de produits d'épargne solidaire, au 31 décembre 2015.

Le nombre de souscriptions de placements solidaires a augmenté de 23,3% pour s'établir à **1,83 million**, au 31/12/2015, d'après nos estimations.

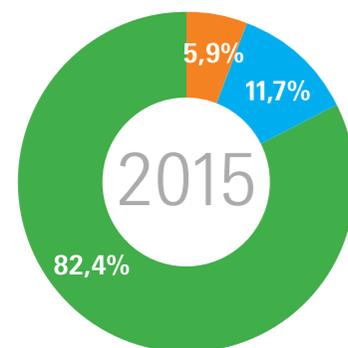
En 2015, le nombre de placements souscrits via les entreprises solidaires a franchi le cap des 100 000 unités tandis que celui de l'épargne bancaire solidaire a dépassé les 200 000 souscriptions. Celles des FCPE solidaires restent, toutefois, largement majoritaires (1,5 million).

Plus de 130 000 placements de partage étaient souscrits, au 31/12/2015, en très forte hausse sur un an : + 59,3%. Cette progression est due à l'élargissement du périmètre du label aux options bancaires ainsi qu'aux nouvelles souscriptions de ces produits, principalement via les livrets bancaires.

Le nombre d'épargnants solidaires est estimé à **plus d'un million en France**.

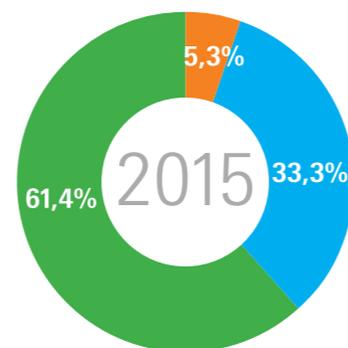
Il s'agit d'une estimation car la détermination exacte du nombre d'épargnants individuels sur l'ensemble des familles de produits et des réseaux de distribution n'est actuellement pas possible. Un épargnant peut à la fois détenir des actions non cotées de plusieurs entreprises solidaires ainsi que des produits financiers ou bancaires. De même, de nombreux salariés ont le choix entre plusieurs fonds solidaires dans leurs dispositifs d'épargne salariale et peuvent effectuer des arbitrages en choisissant plusieurs fonds solidaires selon leurs profils de gestion et donc selon leurs niveaux de risque. Les données collectées par Finansol sont des données individuelles par produit.

› Part des souscriptions selon les 3 canaux d'épargne solidaire (au 31/12/2015)



■ Épargne collectée par les entreprises solidaires ■ Épargne bancaire solidaire ■ Épargne salariale solidaire

› Part des encours selon les 3 canaux d'épargne solidaire (au 31/12/2015)



L'ÉPARGNE SOLIDAIRE DANS LE PATRIMOINE FINANCIER DES FRANÇAIS

› Part de l'épargne solidaire par catégorie de produits (au 31/12)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Assurance-vie	< 0,01%	< 0,01%	0,01%	< 0,01%	0,01%	0,01%	0,01%
Livret d'épargne (et CEL)	0,08%	0,09%	0,13%	0,14%	0,15%	0,18%	0,26%
Dépôts à terme	0,10%	0,10%	0,11%	0,12%	0,13%	0,30%	0,26%
OPC (hors FCPE)	0,27%	0,34%	0,31%	0,35%	0,38%	0,37%	0,35%
Epargne salariale (FCPE)	2,02%	2,80%	3,20%	4,40%	6,00%	6,20%	7,20%
Actions non cotées	0,04%	0,04%	0,05%	0,05%	0,05%	0,05%	0,06%
Part totale de l'épargne solidaire	0,07%	0,09%	0,10%	0,12%	0,15%	0,16%	0,19%

Le tableau ci-dessus indique la part de chaque catégorie de placements solidaires par rapport aux encours de sa catégorie de produits. Le montant total est quant à lui pondéré par le poids des encours de chaque catégorie de produits.

Au 31/12/2015, les encours de l'épargne solidaire représentent **0,19% du patrimoine financier des Français (hors immobilier)**, soit le meilleur niveau jamais atteint. En effet, l'encours de l'épargne solidaire a progressé de 23,7% en 2015, à un niveau nettement supérieur de celui du patrimoine financier des Français (+ 4,7%, pour un encours de 4 461 Mds€, selon les statistiques de la Banque de France). Malgré une progression continue, la part de l'épargne solidaire demeure encore marginale dans le patrimoine financier des Français.

Comme l'an passé, les contrats d'assurance-vie et le Plan d'Épargne Logement ont été plébiscités par les Français, placements pour lesquels l'offre en épargne solidaire est rare voire inexistante. De plus, la baisse structurelle des taux d'intérêt a incité de plus en plus d'épargnants à laisser leur argent sur leur compte courant au détriment des livrets d'épargne et des comptes à terme dont les encours ont de nouveau reculé.

Les dispositions réglementaires en faveur du développement de l'épargne salariale solidaire permettent d'expliquer la surreprésentation de cette catégorie de placement par rapport à toutes les autres. C'est la seule catégorie de produit à dépasser le seuil symbolique des 1%. Depuis le 1er janvier 2010, la croissance annuelle des encours des fonds d'épargne salariale solidaire a été très soutenue. Ils représentent, au 31/12/2015, 7,2% des encours des FCPE.

L'épargne financière est globalement la mieux représentée parmi les encours d'épargne solidaire. Il s'agit du premier support privilégié par les établissements financiers pour développer leur offre solidaire et que l'on peut retrouver dans les principaux réseaux. C'est pourquoi, les OPC solidaires distribués par les banques et mutuelles d'assurance arrivent en 2ème position (0,35% des encours d'OPC).

Les produits bancaires (livrets, dépôts à terme) affichent le même niveau, avec une part de 0,26% pour leur déclinaison solidaire. A l'opposé, les contrats d'assurance-vie solidaire sont largement sous-représentés parmi les contrats d'assurance-vie commercialisés sur le marché (à peine 0,1%), alors qu'il s'agit du placement préféré des Français (ses encours représentent 37,2% de leur patrimoine financier).

L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

› L'encours de l'épargne solidaire (en M€, au 31/12)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Épargne collectée par les entreprises solidaires	240	293	348	395	429	474	444
Actions non cotées	177	220	259	295	324	367	428
Autres placements	63	73	89	100	105	107	16
Épargne bancaire solidaire	1 148	1 329	1 479	1 718	1 894	2 225	2 818
Comptes sur livret	396	491	714	823	895	1 105	1 521
Dépôts à terme	1	1	1	1	1	113	195
OPC	707	781	699	832	902	864	937
Contrats d'assurance-vie	44	56	65	62	96	143	165
Épargne salariale solidaire	1 012	1 460	1 721	2 577	3 695	4 137	5 195
TOTAL	2 400	3 082	3 548	4 690	6 018	6 836	8 457

L'encours de l'épargne solidaire comprend tous les placements d'épargne labellisés Finansol ainsi que les FCPES non labellisés. Par ailleurs, dans le cas de fonds « nourriciers » et de fonds « maîtres » solidaires, l'encours ne sera comptabilisé qu'une seule fois de façon à ne pas compter deux fois un même actif.

Le périmètre de l'épargne collectée par les entreprises solidaires et de l'épargne bancaire solidaire a légèrement évolué cette année suite à la transformation de la Nef en établissement bancaire. Le caractère atypique de la Nef en fait à la fois un financeur solidaire et un établissement bancaire. C'est pourquoi, les actions non cotées de la société financière resteront affectées à l'épargne collectée par les entreprises solidaires. En revanche, les encours de ses produits bancaires (dépôts à terme au 31/12/2015) seront désormais intégrés aux statistiques relatives à l'épargne bancaire solidaire.

Au 31/12/2015, l'encours de l'épargne solidaire a atteint un nouveau record en s'établissant à 8,46 Mds€ (+ 23,7%). Il s'agit d'une progression nette de 1,62 Md€ par rapport à l'an passé, la meilleure jamais enregistrée.

L'épargne bancaire solidaire et l'épargne salariale solidaire ont augmenté dans des proportions similaires (respectivement + 26,7% et + 25,6%). En revanche, le changement de périmètre évoqué ci-dessus a fait reculer l'encours de l'épargne collectée par les entreprises solidaires (- 6,3%). En conservant le périmètre antérieur (avec l'ensemble des placements de la Nef), celui-ci aurait progressé de 13,5% pour atteindre près de 550 M€. L'encours de l'épargne bancaire solidaire aurait, quant à lui, augmenté de 22,5% (pour un total de 2,72 Mds€).

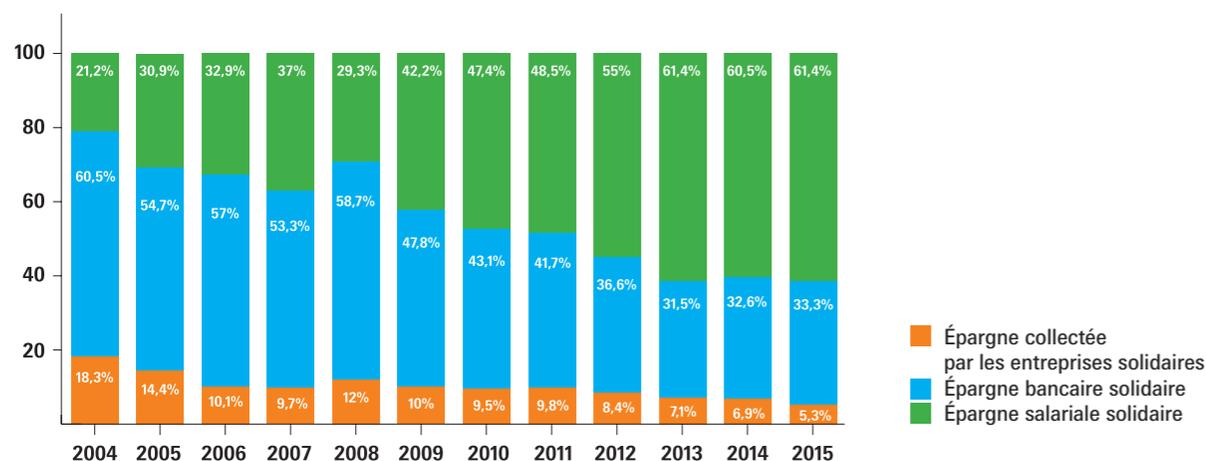
Plusieurs éléments expliquent la hausse notable des encours d'épargne solidaire en 2015. Tout d'abord, la bonne tenue des marchés financiers en actions a eu un impact positif sur les encours des OPC solidaires qui représentent 72,5% des encours d'épargne solidaire. Le développement de l'offre solidaire, qui s'est matérialisé par la labellisation de 17 nouveaux placements (cf. p.3), a également permis d'accroître significativement la collecte de placements solidaires. Il convient surtout d'ajouter les nouvelles souscriptions et versements complémentaires sur les produits d'épargne existants.

Concernant l'épargne salariale solidaire, l'obligation de présenter un fonds solidaire dans tous les PEE et PERCO, à compter du 1er janvier 2010, continue à porter ses fruits. En effet, après avoir légèrement marqué le pas en 2014 (+ 12,1%), l'encours des FCPE solidaires a augmenté significativement, de 25,6%, pour atteindre 5,20 Mds€, via les 96 fonds existants (source : AFG).

La dynamique observée en 2014 sur l'épargne bancaire solidaire (cap des 2 Mds€ franchi, + 17,2%) s'est poursuivie, à un rythme encore plus élevé, avec un encours de 2,82 Mds€. La collecte d'épargne sur les livrets solidaires a été la plus forte parmi les différentes catégories de produits, avec des taux de croissance très élevés sur certains d'entre eux à l'instar des livrets « Oikocredit » (Crédit Coopératif) et « CODEVair » (Banque Populaire Ouest).

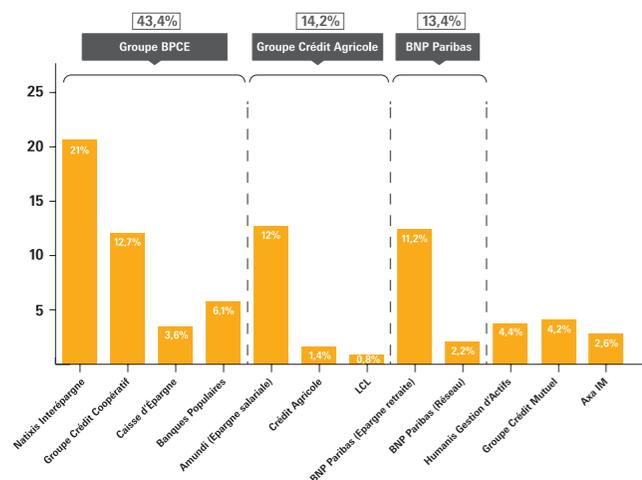
Enfin, hors changement de périmètre, les entreprises solidaires ont accru leurs ressources, à des rythmes inégaux, auprès des particuliers et des personnes morales (en grande partie via les fonds solidaires). **40% des encours d'épargne collectés par les entreprises solidaires sont détenus par des particuliers et 60% par des personnes morales, majoritairement par les fonds solidaires (34% des encours totaux).**

› Part relative des 3 canaux d'épargne solidaire (au 31/12)



LES COLLECTEURS ET GÉRANTS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Les collecteurs d'épargne solidaire (en parts de marché, au 31/12/2015)



Ces indicateurs représentent la ventilation de l'encours d'épargne solidaire (8,46 Mds€), exprimée en parts de marché (PDM), par réseau collecteur et par gestionnaire. Le périmètre de consolidation diffère entre les deux classements, une seule société de gestion pouvant gérer les produits financiers de plusieurs réseaux de distribution.

De plus, de légers décalages au sein d'un même réseau existent, ils sont liés à la commercialisation par un réseau de fonds nourriciers, gérés par un autre établissement financier. La part « nourricière » est alors consolidée avec les encours du réseau collecteur et donc retranchée au réseau gestionnaire. Par ailleurs, une affectation spécifique est effectuée sur les encours du livret Nef entre le collecteur (Crédit Coopératif) et l'utilisateur des fonds (la Nef).

Le **Groupe BPCE** a atteint, au 31/12/2015, les 3,67 Mds€ d'encours d'épargne solidaire et reste le premier collecteur d'épargne solidaire en France, avec une part de marché de 43,4%, en légère baisse sur un an (44,3% au 31/12/2014) mais à un niveau très élevé.

Natixis Interépargne est le premier collecteur d'épargne salariale et d'épargne solidaire, avec 20,9% de PDM globale pour un encours de 1,77 Md€. Il devance le **Crédit Coopératif**, première banque de réseau en France, qui a dépassé le cap du milliard d'euros solidaires (1,07 Md€).

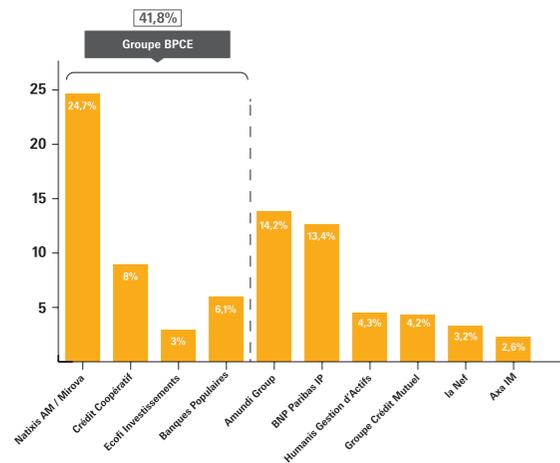
Le Groupe BPCE est toujours leader sur l'épargne salariale solidaire (Natixis Interépargne) et l'épargne bancaire solidaire (Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne et Banques Populaires).

Natixis AM/Mirova est la première société de gestion sur le segment de l'épargne solidaire en franchissant les 2 Mds€ d'encours, représentant 24,7% de PDM (-2,8 points en un an, en dépit d'encours qui ont progressé en volume).

Le **Groupe Crédit Agricole** et **BNP Paribas** gèrent désormais plus d'1 Md€ d'encours solidaires chacun (avec respectivement 14,2% et 13,4% de PDM). Ces résultats sont toujours liés à l'essor rapide de leurs encours d'épargne salariale solidaire, particulièrement pour Amundi, et de ceux des FCP solidaires commercialisés par le réseau BNP Paribas.

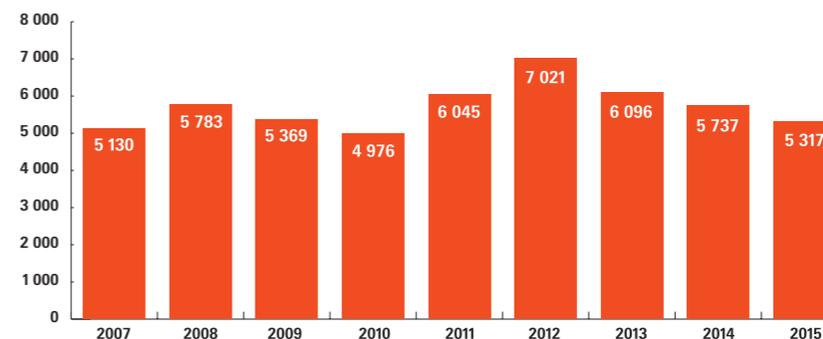
Humanis Gestion d'Actifs (4,4% PDM) et le **Groupe Crédit Mutuel** (4,2% PDM) suivent ensuite aux 4^{ème} et 5^{ème} places, devant **Axa IM** et **La Banque Postale**. Pour ces 4 établissements, la grande majorité des encours, voire la totalité pour Humanis Gestion d'Actifs, provient de l'épargne salariale solidaire. Au classement des gérants d'épargne solidaire, **la Nef** arrive en 6^{ème} position (3,2% PDM).

Les gérants d'épargne solidaire (en parts de marché, au 31/12/2015)



L'ÉPARGNE DE PARTAGE

Les dons issus des placements de partage (en K€)



Pour la troisième année consécutive, le montant des dons issus des placements de partage a sensiblement reculé (-12,8%) pour atteindre **5,32 M€**. Il s'agit d'un niveau proche de celui enregistré en 2009 (5,37 M€), à la différence que la majorité des dons provient désormais des livrets et non plus des OPC (à 52,9% en 2009). En effet, les dons transmis aux associations, en 2015, proviennent à 72,7% des livrets bancaires et des dépôts à terme, à 23,6% des OPC solidaires et à 3,7% des contrats d'assurance-vie.

108 associations ont bénéficié de 5,3 M€ de dons issus des placements de partage. Malgré un montant en légère baisse sur un an, Habitat et Humanisme reste la première association bénéficiaire d'épargne de partage, avec 1,04 M€ de dons reçus en 2015.

Le classement 2015 des associations bénéficiaires d'épargne de partage

Rang	Associations	Dons reçus (en K€)
1	Habitat et Humanisme	1 043,7
2	Terre et Humanisme	435,7
3	CCFD - Terre Solidaire	350,6
4	FIDH	246,8
5	Fondation de l'Avenir	242,3
6	Action contre la Faim	232,5
7	Réseau Cocagne	177,8
8	Fondation Energies pour le Monde	137,1
9	Les doigts qui rêvent	135,0
10	Handicap International	134,0

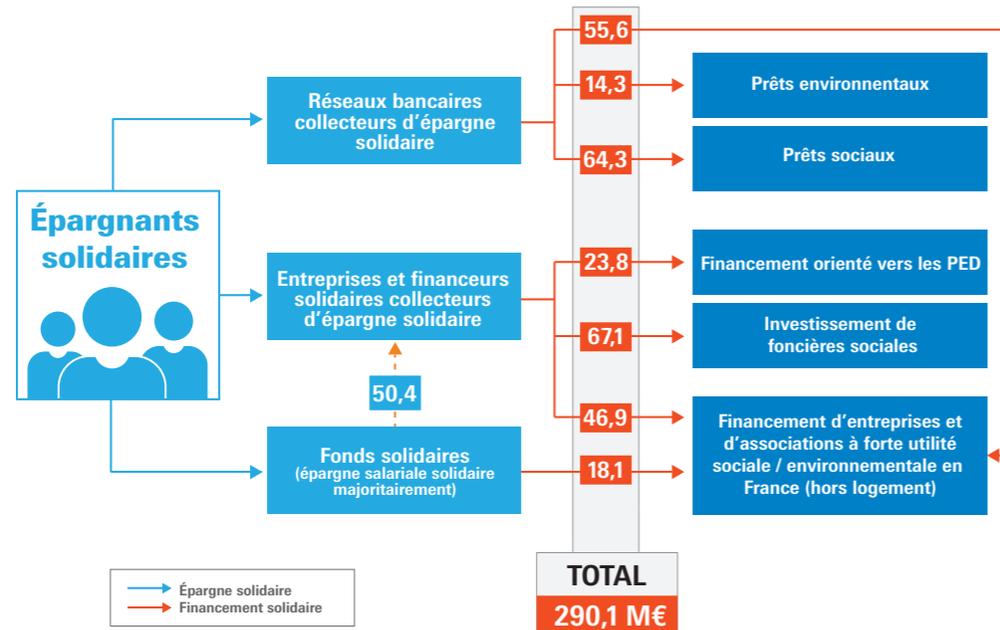
Pour la première fois, l'association Terre et Humanisme arrive en deuxième position avec 435,7 K€ reçus des livrets « Agir » et « Jeune Agir » (Crédit Coopératif). Elle devance le CCFD - Terre Solidaire qui a perdu plus de la moitié des dons qu'il avait reçus en 2014 pour atteindre 350,6 K€.

13 associations ont reçu plus de 100 000€ de dons, soit 2 de moins qu'en 2014. Parmi ces 13 associations figure un nouveau bénéficiaire : les Restaurants du Cœur (128,5 K€) qui est le premier récipiendaire des 2 options de partage labellisées en 2015.

21 des 30 premières associations sont bénéficiaires d'un des placements commercialisés par le réseau Crédit Coopératif qui reste leader avec plus de 60% de parts de marché sur les encours d'épargne de partage en France.

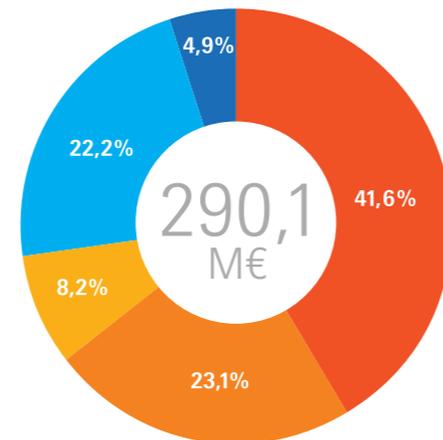
LE FINANCEMENT SOLIDAIRE

> Le flux de financement solidaire en 2015 (en M€)



> Répartition du flux de financement solidaire en 2015

- Financement d'associations et d'entreprises à forte utilité sociale en France
- Investissement de foncières sociales
- Financement orienté vers les PED
- Prêts sociaux
- Prêts environnementaux



1. Indicateurs financiers

Plus de 290 M€ de prêts et d'investissements dans des projets porteurs d'utilité sociale ont été réalisés en 2015 grâce à l'épargne solidaire (+ 21,7% par rapport à 2014). Cette forte croissance est principalement portée par les activités de financement des entreprises solidaires en France qui ont nettement progressé l'année dernière.

1.1. Le financement d'entreprises solidaires en France – 120,5 M€

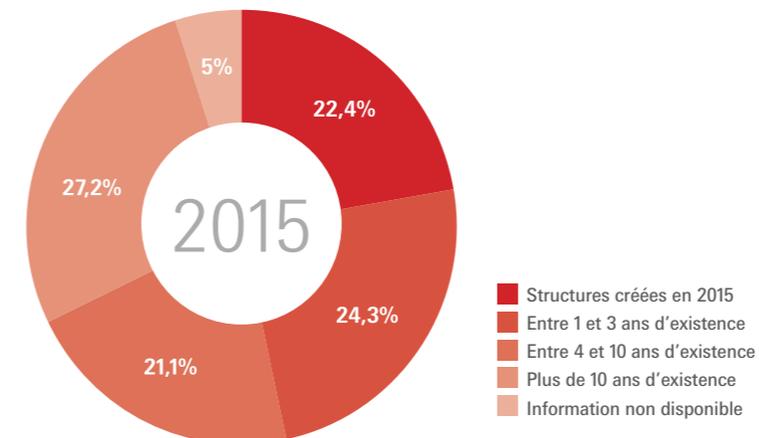
Le volume de financement solidaire orienté vers des structures à forte utilité sociale en France est en augmentation très sensible (+ 64,5%). Cette croissance est notamment due à la **progression régulière des acteurs traditionnels** (France Active, la Nef, les différents gestionnaires d'épargne salariale solidaire). Presque tous les financeurs solidaires ont en effet vu leur activité progresser d'au moins 9%. Mais cette croissance est également imputable à l'apparition de **nouvelles initiatives labellisées et/ou développées en 2015**. Parmi celles-ci, le livret « Agir Fondations » du Crédit Coopératif dont la collecte permet de financer des structures médico-sociales et des associations de formation et d'insertion, ou encore le dispositif « Initiatives Remarquables » par lequel le réseau Initiative France soutient par des prêts d'honneur des PME s'inscrivant dans des démarches d'utilité sociale.

Le profil des structures soutenues :

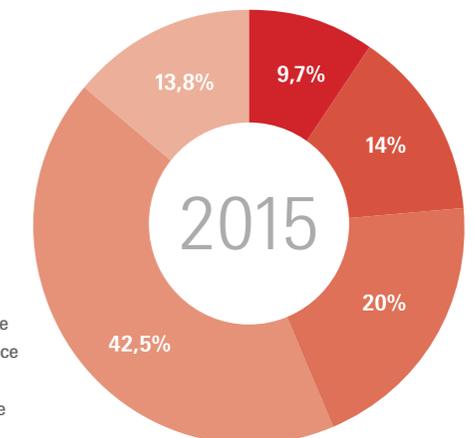
Le constat qui avait été fait en 2014 d'une forte propension de la finance solidaire à soutenir des projets en création s'est confirmé en 2015 : près de 57% des entreprises et associations soutenues avaient 3 ans ou moins. Si l'Adie, qui intervient très majoritairement auprès de projets jeunes, contribue de manière importante à ce chiffre, cette tendance est plus générale : la part des projets de 3 ans ou moins soutenus par les autres financeurs solidaires s'élève à près de 47% (contre moins de 41% en 2014). **Ce sont ainsi près de 29 M€ qui ont été orientés vers de très jeunes structures**, dont l'accès aux outils de financement traditionnels – en particulier bancaires – est limité. Au-delà de l'appui à la création de projets, la finance solidaire cherche également à répondre à l'enjeu du changement d'échelle des structures de l'ESS. **55 structures ont bénéficié de financements / investissements supérieurs à 500 K€**, elles n'étaient que 25 en 2014 (123 financements supérieurs à 200 K€ contre 71 en 2014).

> Répartition des structures financées en 2015 par degré de maturité (hors financements Adie)

Répartition des associations / entreprises solidaires financées par degré de maturité



Répartition du flux de financement d'associations / entreprises solidaires en France par degré de maturité



Guide de lecture : 24,3% des entreprises / associations financées avaient entre 1 et 3 ans d'existence. Elles ont bénéficié de 14% du volume de financement solidaire.

Par ailleurs, **les entreprises à statuts commerciaux constituent en 2015 la majorité des projets soutenus par les financeurs et fonds solidaires** (55,2% contre 49% en 2014). Le développement de l'**entrepreneuriat social** et l'écho favorable qu'il reçoit de la part des fonds et financeurs solidaires expliquent en partie cette évolution. Ce changement résulte également de l'orientation de l'épargne solidaire vers **des activités dans lesquelles les statuts de l'économie sociale sont moins répandus** (entreprises individuelles pour de petites activités agricoles ou artisanales, structures de portage de projets photovoltaïques, ...).

En ce qui concerne les structures à statuts ESS, **la tendance est notamment au financement de la création de coopératives**. Si la représentation des coopératives (18% des bénéficiaires contre 25% en 2014) est en légère baisse, 2/3 d'entre elles avaient moins de 3 ans et **une sur deux a même été financée au cours de son premier exercice**. A l'inverse, si **les associations représentent toujours 21% des projets financés**, ce sont en très grande majorité des associations plus anciennes qui captent ces financements (2/3 des associations financées en 2015 avaient plus de 10 ans). Cette différence très marquée explique en partie le fait que le volume de financement ayant bénéficié aux associations soit plus de trois fois supérieur. **Ces dernières ont en effet capté plus de 42% du volume de financement solidaire en 2015**, avec notamment une vingtaine d'associations ayant bénéficié de prêts de 500 K€ ou plus (principalement dans le secteur de l'action sanitaire et sociale).

Les modes de financement :

Certains financeurs solidaires s'inscrivent dans une démarche de capital-risque ou de capital-développement et ce sont ainsi **plus d'une centaine de projets qui ont bénéficié en 2015 d'un apport en fonds propres** de la part de la finance solidaire.

Le financement des entreprises et associations par l'épargne solidaire s'opère néanmoins **à plus de 90% par des outils de dette** (prêts bancaires, prêts participatifs, billets à ordre, etc.). Si certains financeurs proposent de manière ponctuelle

1.2. L'investissement des foncières sociales – 67,1 M€

Les investissements opérés par les foncières collectant de l'épargne solidaire ont également nettement progressé en 2015 (+ 25,6%). **Cette augmentation a en particulier été portée par la foncière Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD)**, qui permet à l'association La Pierre Angulaire d'investir dans des projets d'acquisition ou de réhabilitation d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). La capacité d'EHD à capter de l'épargne solidaire, tant auprès des épargnants particuliers que des fonds d'épargne salariale solidaire, lui assure **un niveau de fonds propres qui lui permet de s'engager sur des investissements de plusieurs millions d'euros**.

des outils de financement à court terme, **plus de 88% du volume de ces outils de dette se situe sur un horizon supérieur à 5 ans**. La majorité des structures soutenues l'ont ainsi été par un prêt de 5 à 7 ans (souvent assorti d'un différé d'amortissement). Les modèles économiques des financeurs et fonds solidaires, notamment les contraintes de liquidité liées aux ressources issues tant de l'épargne salariale que de la collecte en direct auprès de particuliers, expliquent en partie le fait que la majorité des prêts se situent sur ce type d'échéances.

Si la grande majorité des projets soutenus par l'épargne solidaire le sont ainsi sur du moyen terme, **les outils de financement solidaire permettent également des interventions plus longues**. Au-delà des entreprises solidaires ayant bénéficié d'un apport en fonds propres, ce sont plus de 60 structures qui ont été financées par un prêt de 15 ans ou plus. S'ils concernent à peine 7% des projets soutenus, ces financements longs sont néanmoins très conséquents en termes de volume puisqu'ils représentent à eux seuls **31,3% du volume de prêts décaissés en 2015**. Il est intéressant de constater que les deux acteurs s'étant engagés sur ces financements long terme – la Nef et le Crédit Coopératif (via le livret « Agir Fondations ») – tirent leurs ressources, non pas de placements financiers (OPC), mais de produits bancaires, a priori plus liquides.

Enfin, **71 entreprises / associations ont été financées en 2015 par 2 organismes ou plus**, avec notamment un nombre important de soutiens croisés entre une structure de capital-risque et la SIFA ou la Nef.

Si les différents financeurs solidaires ont pu accroître leur volume d'engagement au cours de l'année, c'est notamment grâce à leur capacité toujours importante à capter les fonds issus de l'épargne salariale solidaire. Ainsi, **plus de 43% des investissements issus des FCPES ont bénéficié en 2015 à des financeurs solidaires**. Ces financements sont d'autant plus cruciaux pour ces derniers qu'ils sont à **plus de 70% constitués d'apports en fonds propres**.

L'apparition parmi les acteurs du financement solidaire de la Fondation Abbé Pierre (FAP), via SOLIFAP, explique également une part de la hausse des investissements fonciers / immobiliers solidaires en 2015. Cet outil permet à la FAP, en complément de son activité traditionnelle, de s'appuyer sur le développement de l'épargne solidaire pour soutenir les projets de maîtrise d'ouvrage d'insertion. Ce soutien se manifeste par des investissements dans des projets d'acquisition de logements afin de compléter des plans de financement dont l'équilibre est souvent difficile à trouver. Il se manifeste également par la capacité de SOLIFAP à proposer des prêts aux acteurs de la lutte contre le mal-logement. Ces financements, orientés le plus souvent vers des structures fortement confrontées

au désengagement des financeurs publics, ont pour objectif d'accompagner une meilleure structuration des modèles économiques de ces projets.

De la même manière que les financeurs solidaires (cf. ci-contre), ces différentes foncières peuvent asseoir leur développement sur la croissance régulière et importante de

1.3. Le financement de projets dans les Pays En Développement (PED) – 23,8 M€

Le financement de projets situés dans les PED croît plus lentement que les autres catégories de financement solidaire (+ 5,7%). Ceci ne doit néanmoins pas masquer la vitalité des différents acteurs qui voient tous leur activité se développer, cette croissance étant atténuée dans le résultat final par l'absence de nouveau flux de financement des OPC de microfinance en 2015.

Contrairement aux activités de financement d'entreprises solidaires en France ou d'investissement dans des projets de logement très social, les financeurs solidaires qui soutiennent des projets dans les PED ont peu bénéficié du développement

1.4. Les prêts à des particuliers – 78,6 M€

Si l'épargne solidaire est avant tout une ressource ayant vocation à soutenir des entreprises et associations, une part de la collecte est orientée vers le soutien à des particuliers :

Les prêts sociaux - 64,3 M€

Ils constituent la majeure partie de ces financements solidaires destinés aux particuliers. Sous l'impulsion du Crédit Municipal de Paris, ils ont progressé de plus de 10% en 2015 (plus d'informations sur les bénéficiaires de ces prêts p.16).

l'épargne salariale solidaire. Elles ont en effet bénéficié en 2015, de la part des FCPES, d'un volume d'investissement en hausse de 10% par rapport à 2014. Elles représentent ainsi **30% des financements 2015 issus de l'épargne salariale solidaire**, avec des soutiens très majoritairement composés d'apports en capital (78%).

de l'épargne salariale solidaire de ces dernières années. Les financeurs des projets situés dans les PED ne captent en effet cette ressource que de manière très marginale (**seulement 1,2% des financements provenant de ces fonds en 2015**).

Néanmoins, leur capacité à collecter de l'épargne solidaire en ouvrant leur capital à la souscription d'épargnants particuliers (comme la SIDI ou Microfinance Solidaire) ou via Internet et le financement participatif (Babyloan) a permis à ces financeurs de soutenir par des prêts, des investissements et des garanties d'emprunt **plus de 80 projets en 2015 (cf. p.17)**.

Les prêts environnementaux – 14,3 M€

Grâce aux ressources collectées sur les livrets « CODEVair », le Crédit Coopératif et les Banques Populaires ont attribué plus de 14 M€ de prêts environnementaux en 2015. Ces prêts permettent le financement d'équipements écologiques dans le cadre de projets de construction et de rénovation de logements.

2. Quelles utilités sociales / quelles réalisations ?

Répartition du financement solidaire en 2015 par nature de l'utilité sociale

Utilité sociale	Montant (M€)	%
Lutte contre l'exclusion / insertion	137,6	47,4%
<i>Prêts sociaux particuliers</i>	64,3	22,2%
<i>Logement très social</i>	36,3	12,5%
<i>Insertion professionnelle de publics en difficulté (IAE, EA,...)</i>	17,3	6,0%
<i>Formation</i>	10,6	3,6%
<i>Création d'entreprise par un chômeur ou bénéficiaire de minima sociaux</i>	3,4	1,2%
<i>Prêts particuliers pour l'accès à l'emploi</i>	2,8	1,0%
<i>Tourisme social</i>	2,8	1,0%
Action sanitaire et sociale (dépendance, personnes âgées, SAP,...)	54,3	18,7%
Activités écologiques	47,8	16,5%
<i>Energies renouvelables (production, promotion, développement)</i>	16,6	5,7%
<i>Filière bio et circuits courts</i>	11,8	4,1%
<i>Ecoconstruction</i>	10,2	3,5%
<i>Recyclage / gestion / valorisation des déchets</i>	2,4	0,8%
<i>Autres activités environnementales</i>	6,8	2,3%
Solidarité internationale	25,4	8,8%
<i>Microfinance</i>	18,2	6,3%
<i>Organisation producteurs agricoles</i>	4,8	1,6%
<i>Autres</i>	2,4	0,8%
Autres (culture, lien social, éducation populaire,...)	21,4	7,4%
NC	3,7	1,2%
TOTAL	290,1	100%

2.1. La lutte contre l'exclusion

L'épargne solidaire reste en grande partie orientée vers le financement d'activités concourant à **la lutte contre l'exclusion économique et sociale** (près de 138 M€ soit 47% du volume de financement en 2015).

L'insertion par le logement demeure une des principales bénéficiaires. Plus de **90 projets de maîtrise d'ouvrage d'insertion et d'accompagnement de personnes précarisées vers l'accès au logement** ont ainsi fait l'objet d'investissements en 2015. Ce sont majoritairement des projets de création de logements sociaux qui ont ainsi été financés. Ces nouveaux logements se rajoutent au parc déjà géré par les foncières bénéficiant de l'épargne solidaire et qui leur a permis d'accueillir et d'accompagner 4 500 nouvelles personnes en 2015.

La finance solidaire, par le biais des prêts sociaux, intervient également en soutien à des particuliers ayant de faibles ressources et devant faire face à des dépenses ponctuelles importantes. En 2015, **plus de 88 000 personnes en difficulté financière ont bénéficié d'un prêt social** (d'une moyenne de 1 000 €). Les personnes qui sollicitent cet appui y trouvent une alternative au crédit classique dont elles sont souvent exclues. 40% des bénéficiaires sont sans emploi et 83% sont des femmes.

Par ailleurs, plus de 11% du financement solidaire a soutenu des projets relevant de **l'insertion par l'activité économique**.

Ce sont notamment **136 structures d'insertion** (EI, ACI, ETTI, etc.) **et entreprises adaptées** qui ont été financées en 2015. Si le volume de financement dont elles ont bénéficié a peu évolué (+ 3% par rapport à 2014), elles constituent près de **15% des entreprises**

et associations soutenues par la finance solidaire.

L'intervention de la finance solidaire dans le champ de l'insertion par l'économie se manifeste également par **l'appui à la création d'entreprise par des personnes exclues du crédit bancaire**. Grâce aux ressources issues de l'épargne

2.2. L'action sanitaire et sociale

Le soutien de la finance solidaire à des structures d'action sanitaire et sociale s'est élevé à plus de 54 M€. On y retrouve principalement **des structures d'accueil et de soins pour personnes handicapées ou personnes âgées dépendantes** mais également un certain nombre de projets liés à la petite enfance. 75% des projets financés dans ce champ sont associatifs.

Les financements s'orientent moins vers la création de nouveaux projets que vers la consolidation et l'appui d'associations de taille importante et ayant un certain

2.3. Les activités écologiques

Les activités liées à la résolution d'une problématique environnementale sont, en nombre de projets, les plus largement soutenues par la finance solidaire. Plus de 320 entreprises et associations financées en 2015, soit une sur trois, s'inscrivaient dans la filière de l'agriculture biologique, dans celle des énergies renouvelables ou bien menaient des activités liées à l'écoconstruction ou au recyclage. Preuve du dynamisme de ces secteurs, **plus de 60% de ces projets environnementaux avaient moins de 3 ans** (contre 47% pour l'ensemble des structures soutenues en 2015).

Ce constat est notamment vrai pour **les activités liées à la filière biologique et aux dynamiques de circuits courts** qui, à elles seules, représentent un cinquième des projets soutenus par les financeurs solidaires (hors Adie). Ce sont en moyenne des **financements d'assez faibles montants** (cf. supra) dont bénéficient ces projets qui, pour la majorité d'entre eux sont de

2.4. Le développement économique solidaire dans les PED

Plus de 80 projets implantés dans un pays en développement ont été soutenus en 2015. La contribution de la finance solidaire au développement d'activités économiques dans les PED se fait **principalement à travers le soutien à des institutions de microfinance (IMF)**. 73% des financements orientés vers les PED ont bénéficié à la microfinance. La quarantaine d'IMF soutenues en 2015 sert **plus de 250 000 clients**.

2.5. Les autres thématiques

En 2015, la finance solidaire a également soutenu plus d'une cinquantaine de **projets culturels** (édition, production de spectacles, librairies, etc.) pour près de 4 M€. Les projets innovants relatifs aux questions de **lien social**

solidaire, près de **1 000 TPE (majoritairement sous un statut d'autoentrepreneurs)** ont ainsi été financées et accompagnées.

Cet appui à l'insertion par l'activité économique a permis de consolider près de 6 900 emplois pour des personnes en situation d'exclusion.

historique (les 2/3 d'entre elles ont plus de 10 ans). C'est ce qui explique que les montants moyens de financement dans ce secteur sont les plus importants (282 K€ en moyenne contre 254 K€ pour les projets relatifs aux énergies renouvelables, 127 K€ pour les structures d'insertion ou encore 64 K€ pour les projets de la filière bio).

Ainsi, 10 M€ ont été investis en 2015 dans **plus d'une vingtaine de structures d'accueil et de soins pour personnes handicapées** grâce aux seuls investissements de la foncière EHD. En outre, **130 nouvelles places d'EHPAD** destinées à des personnes à faibles revenus ont été mises en service dans l'année.

petites entreprises ou associations ayant, par définition, **une activité très localisée**.

A l'inverse, les financements de projets liées **aux énergies renouvelables** sont de taille plus conséquente, sous l'impulsion, notamment d'investissements importants dans des projets photovoltaïques nécessitant **des investissements de plusieurs centaines de milliers d'euros**. 74 investissements ont été fait dans des dispositifs de production d'énergie renouvelable. La production de ces installations correspondra à la consommation (hors chauffage) de 50 000 ménages.

Les prêts environnementaux à des particuliers ont contribué à cette part importante du financement solidaire ayant bénéficié à des activités écologiques. **Ils ont notamment participé au soutien à l'écoconstruction**. Plus de 400 projets d'écoconstruction / écohabitat ont ainsi été financés par l'épargne solidaire en 2015.

Certains financeurs interviennent directement, très majoritairement en Afrique, **auprès d'entreprises locales à forte utilité sociale** dans les domaines de **l'énergie** ou de la **production agricole**. Parmi ces acteurs du secteur primaire, on retrouve notamment **une quinzaine d'organisations coopératives regroupant plus de 50 000 producteurs agricoles**.

(l'entrepreneuriat collectif, les projets d'habitat participatif, des initiatives d'éducation populaire à un niveau très local, etc.) même s'ils représentent un faible volume d'investissements, sont également de plus en plus nombreux à bénéficier de financements solidaires.

LA CONTRIBUTION DE LA FINANCE SOLIDAIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

De manière transversale et indépendamment de l'objet social ou environnemental des projets soutenus, ce sont près de 1 900 entreprises et associations qui ont bénéficié d'un financement solidaire en 2015, leur permettant de consolider plus de 31 000 emplois. La part importante de projets en amorçage ou de moins de 3 ans parmi ces entreprises et associations (cf. p.13) confirme le rôle des financeurs solidaires dans le soutien au développement économique des territoires.

Régions	%
Ile-de-France	24,9%
Auvergne - Rhône-Alpes	19,8%
Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées	11,7%
Hauts-de-France	8,7%
Pays de la Loire	7,9%
PACA	6,2%
Bretagne	5,4%
Grand-Est	4,3%
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	3,7%
Centre - Val de Loire	1,9%
Bourgogne - Franche-Comté	1,0%
Normandie	0,9%
Corse	0,5%
Mayotte	0,4%
Guadeloupe	0,3%
La Réunion	0,2%
Nouvelle-Calédonie	0,0%
Martinique	0,0%
NC	2,2%
TOTAL	100%

Trois réseaux nationaux de financement et d'accompagnement, implantés partout en France, tirent une part substantielle de leurs ressources de l'épargne solidaire : France Active, l'Adie et Initiative France. Ce maillage du territoire permet de proposer une offre de financement solidaire (prêts participatifs, microcrédits, prêts d'honneur) aux porteurs de projet où qu'ils se situent (seuls 9 départements n'abritent aucune structure bénéficiaire en 2015). On constate néanmoins que **la concentration du financement solidaire reste forte** : les 3 premières régions (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées) concentrent plus de 56% du volume de financement.

Ce chiffre ne doit pas masquer le **dynamisme de la finance solidaire sur d'autres territoires**, dans lesquels le nombre de projets soutenus est important, et qui ne concentrent un montant moins important de financements solidaires qu'en raison de la plus petite taille de ces projets. A ce titre, les régions Hauts-de-France, Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes et Bretagne restent des territoires importants pour la finance solidaire. **Ainsi, en Hauts-de-France, ce sont 230 projets qui ont reçu l'appui de la finance solidaire en 2015.**

C'est notamment dans ces régions qu'opèrent de la manière la plus évidente les **logiques de circuits courts de financement solidaire**. En effet, si l'épargne salariale solidaire a permis la croissance du secteur de manière spectaculaire, la contribution de la finance solidaire au dynamisme économique des territoires prend également la forme d'une collecte décentralisée dans le cadre de laquelle les citoyens peuvent plus directement contribuer au financement de projets à forte utilité sociale sur leur territoire. Les financeurs qui collectent de l'épargne à l'échelle régionale (capital risque régional) voire à une échelle plus locale (CIGALES, CLEFE) pour l'investir sur le territoire ont soutenu **plus de 200 entreprises et associations en 2015, à hauteur de 7,1 M€.**

LES IMPACTS DE LA FINANCE SOLIDAIRE

1 900 entreprises / associations financées (dont 57 % âgées de 3 ans ou moins),

31 000 emplois créés ou consolidés.

136 structures d'insertion et 1 000 micro entrepreneurs soutenus permettant la consolidation de 6 900 emplois pour des personnes en situation d'exclusion,

90 projets de création / acquisition de logements très sociaux et 4 500 nouveaux bénéficiaires au cours de l'année,

88 000 personnes exclues du crédit bancaire ayant bénéficié d'un prêt social (dont 40% de personnes sans emploi),

130 nouvelles places d'EHPAD destinées à des personnes à faibles revenus mises en service dans l'année.

Plus de 180 entreprises s'inscrivant dans la filière biologique et aux dynamiques de circuits courts,

74 projets de production d'énergie renouvelable dont les capacités de production correspondent à la consommation électrique (hors chauffage) de **50 000 foyers**,

400 projets d'écoconstruction / écohabitat.

Plus de 80 projets implantés dans des pays en développement dont une quarantaine d'IMF soutenues servant plus de 250 000 clients et une quinzaine d'organisations coopératives regroupant plus de 50 000 producteurs agricoles.

GROUPE



Région
PAYS DE LA LOIRE



assureur militant



facebook.com/label.finansol
twitter.com/Label_Finansol

34 bis rue Vignon
75009 Paris - France

contact@finansol.org
www.finansol.org

Tél: +33 (0)1 53 36 80 60
Fax: +33 (0)1 53 36 80 69

Association loi de 1901 à but non lucratif

© 2016 - degresfahrenheit.com - illustrations : Istock